

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE

Le brevet d'initiation aéronautique (BIA) atteste un niveau de culture générale dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. Ce diplôme, délivré conjointement par le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère en charge de l'Aviation Civile (ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer), permet d'avoir des facilités pour l'obtention de bourses attribuées par les fédérations françaises du secteur (avion, planeur, ULM et vol libre). Ces bourses permettront d'obtenir un brevet de pilote à coût réduit.

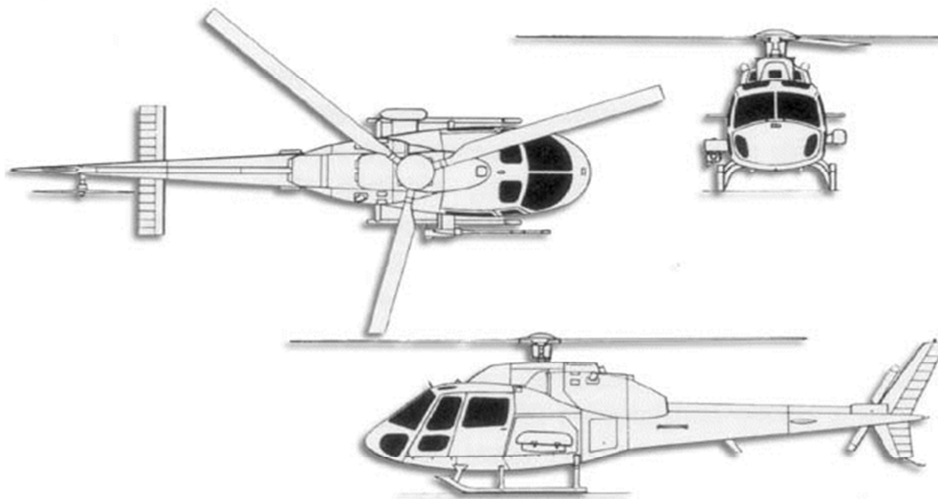
Ce diplôme apporte un « plus » au CV de ceux qui se destinent à faire carrière dans l'aéronautique.

La préparation de l'examen est assurée au Lycée le mercredi après-midi en groupe d'une douzaine d'élèves. A la fin de cette formation théorique, les jeunes ayant obtenu le diplôme pourront faire un vol d'initiation.

L'examen a lieu en mai : il consiste en 2h30 d'épreuves obligatoires écrites et une épreuve facultative (anglais aéronautique) de 30mn.

Le contenu de la formation et des épreuves est le suivant : aérodynamique et mécanique du vol, connaissance des aéronefs, météorologie, navigation et sécurité des vols, histoire de l'aéronautique et de l'espace.

La formation s'accompagne généralement de visites d'entreprises du secteur aéronautique et de musées.



Modalités d'inscription et déroulement des cours :

- Formation à destination des élèves de première S et STI2D
- Groupe de 12 élèves sélectionnés sur lettre de motivation et entretien.